



Fait à Bois-le-Roi, le 23 mars 2026

Convocation à la séance d'installation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

À la suite du second tour des élections municipales du dimanche 22 mars 2026, j'ai l'honneur, en vertu des articles L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de vous convoquer à la séance d'installation du nouveau conseil municipal.

Cette séance, ouverte au public, se tiendra à la mairie de Bois-le-Roi, située 4 avenue Paul Doumer, 77590 Bois-le-Roi, le :

Samedi 28 mars 2026 à 9h00

Ordre du jour :

1. **Installation du conseil municipal**
2. **Élection du Maire**
3. **Détermination du nombre d'adjoints**
4. **Élection des adjoints au Maire**
5. **Lecture de la charte de l'élu local**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du CGCT, la séance sera ouverte sous la présidence du plus âgé des membres du conseil municipal, qui procédera à l'appel nominal et présidera l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

Je vous rappelle que l'élection se déroule à bulletin secret. Si vous ne pouvez être présent(e), vous avez la possibilité de donner un pouvoir écrit à un(e) autre conseiller(ère) de votre choix (un seul pouvoir par mandataire).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

David DINTILHAC

